

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 08

Objet : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022.

L'an deux mille vingt-deux

Le 27 juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Leu-la-Forêt – 95 320 – Gymnase Jean Moulin – 17 avenue des Diablots, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,
Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Maryse MENEY, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Sophie FERREIRA, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Benoît BLANCHARD par Carole CHESNEAU,
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Yannick BOËDEC,
Carole CAUZARD par Marc SCHWEITZER,
Céline CABOT par Didier LEDEUR,
Youcef KHINACHE par Joëlle DUPUY,
Saliha DAHMANI par Xavier HAQUIN,
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI,
Modeste MARQUES par Philippe ROULEAU,
Nicolas KOWBASIUK par Carole FAIDHERBE,
Lucie MICCOLI par Laetitia BOISSEAU,

Étaient absents :

Marie-Evelyne CHRISTIN,
Jean-François DUPLAND,
Thomas COTTINET,

Secrétaire de Séance : Miloud GOUAL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 08

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 74
 Nombre de pouvoirs : 10
 Nombre de votants : 83 (*non votant*)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,
 Considérant les demandes formulées par les diverses associations,
 Vu l'avis favorable de la commission économique, emploi et formation du 20 mai 2022,
 Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 juin 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement en 2022 selon le tableau ci-dessous :

Demandeur	Objet	Montant 2022
Initiative95-78	Association dont l'objet est l'octroi de prêt d'honneur (prêt à taux zéro) aux porteurs de projet souhaitant créer leur activité sur le territoire.	70 000,00 €
Réseau Entreprises Val d'Oise	Association qui accompagne et qui finance les projets de création d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois sur le territoire.	15 000,00 €
Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE-	Association qui a pour but de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire (Allocataire du RSA, interdit Banque de France, etc.) à créer leur propre entreprise et leur propre emploi.	5 000,00 €
Mission locale Taverny	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'emploi et à la formation. Attente chiffres définitifs	106 490,57 €
Mission Locale Vallée de Montmorency		431 910,00 €
TOTAL		628 400,57 €

AUTORISE le Président à signer les différentes conventions, ci-annexées, liées aux subventions de fonctionnement attribuées en 2022 ainsi que tout avenant ou document relatif à ce dossier.

AUTORISE le Président à prélever la somme totale de 628 400,57 € au budget de l'EPCI.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Leu-la-Forêt.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
 Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »